

Agriculture La taxe sur les semences menace la biodiversité et l'autonomie alimentaire

Une nouvelle loi instaure une taxe sur les semences. Elle provoque le tollé, notamment dans le Réseau semences paysannes qui tient son assemblée générale ce week-end, en Alsace.

Les semences s'achètent en petits paquets quand on est jardinier et en grands sacs quand on est agriculteur. Elles s'échangent aussi entre jardiniers amateurs, ou entre agriculteurs, malgré l'industrialisation de la filière.

Cette pratique ancestrale n'arrange pas les semenciers industriels qui investissent dans la recherche biotechnologique pour obtenir des semences censées s'adapter à toutes les terres, à tous les climats, aux parasites, à la sécheresse... Cette course à l'innovation, les semenciers la financent par une forme de droit à la propriété intellectuelle, le certificat d'obtention végétale (COV).

Droit de propriété

Mais quand un agriculteur n'achète qu'une fois tous les dix ans des semences fermières protégées par le COV, pour ressemer chaque année une partie de sa

récolte précédente, cela ne rapporte rien à l'industriel pendant neuf ans. Et quand le jardinier amateur produit ses propres semences de salades ou de tomates et les échange avec son voisin, cela ne lui rapporte rien non plus.

Alors, au fil de ces dernières décennies, les industriels de la semence ont réussi à imposer un arsenal législatif pour protéger leurs produits. Leur dernière victoire : la loi sur les certificats d'obtention végétale votée à l'Assemblée nationale le 28 novembre dernier. Une loi « qui reconnaît le droit aux agriculteurs de ressemer des variétés protégées par COV à partir de leur propre récolte », se réjouit l'Union française des semenciers, syndicat professionnel qui réunit 137 entreprises.

Le bien commun de l'humanité

Un droit de ressemer à condition de passer à la caisse. Une taxe à l'hectare ou une « contribution volontaire obligatoire » lors de la livraison de la récolte sera en effet instituée par décret. « La moitié des agriculteurs français ressement leur blé et la plupart des éleveurs utilisent leurs propres semences pour les plantes fourragères qui servent à



Du blé emmer noir au conservatoire de blés anciens de Berrwiller créé à Berrwiller par l'association Kerna ün Sohma pour préserver la biodiversité cultivée. Archives Thierry Gachon

nourrir leur bétail. Cette taxe va les fragiliser plus encore. Elle soulève tollé et grogne chez les agriculteurs, tant de la Confédération paysanne ou de la Coordination rurale que de la FNSEA dont la direction a sou-

tenue la loi, commente Michel Metz, du Réseau semences paysannes. Ces industriels n'ont d'ailleurs jamais payé quoi que ce soit pour s'approprier ce bien commun de l'humanité que sont les semences. »

Autre motif de satisfaction pour l'Union des semenciers : cette loi « favorise le progrès génétique et l'enrichissement permanent de la biodiversité ». Une approche contestée par le Réseau semences paysannes et les associations de protection de la nature. « Cette loi met en péril la biodiversité cultivée, cette prodigieuse richesse léguée par des générations de paysans. L'usage collectif des semences et les échanges sont à l'origine d'une très grande diversité à l'intérieur de chaque variété. Par exemple, la seule variété de blé rouge de Bordeaux comprend des centaines de diversités, adaptées aux différents terroirs et climats », explique Michel Metz.

Une « catastrophe » ?

Une diversité qui est à la base de la souveraineté et de l'autonomie alimentaires, « mise en péril par cette loi qui exclut du catalogue des semences paysannes jusqu'à alors vendues aux jardiniers pour l'usage amateur. Les semenciers ne créent ni beaucoup de variétés, ni de diversité dans les variétés. Ils ne font que créer des clones et, si on laisse faire, la biodiversité se retrouvera confisquée par les banques de semences des industriels, puisque l'Inra n'a plus les moyens de conserver les semences. La catastrophe guette. »

Elisabeth Schulthess

Conférence, forum et bourse

● Le Réseau semences paysannes rassemble, depuis 2003, une soixantaine d'organisations de toute la France impliquées dans la promotion et la défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés. Il tient son assemblée générale les 10 et 11 décembre, à Buhl, pour marquer la création de « Kerna ün Sohma », association régionale de conservation des semences paysannes. A cette occasion, il propose deux événements ouverts au public :
● Une conférence-débat consacrée au sommet de Rio de Janeiro en 2012 et aux menaces

sur la biodiversité, avec Mathieu Calame (Fondation pour le Progrès de l'Homme), Christophe Bonneuil (Attac, commission écologie et société) et Guy Kastler (Réseau Semences Paysannes), vendredi 9 décembre à 20 h 30, au foyer Saint-Vincent-de-Paul, 9 rue de Riquewihr à Colmar.
● Un forum des associations sur les semences paysannes, avec bourse d'échange de semences, samedi 10 décembre de 17 h à 19 h, au Rimlishof à Buhl.
■ CONTACTER Kerna ün Sohma, 5 place de la Gare à Colmar, Tél. 03.89.24.43.19 ; site internet : <http://kernaunsohma.fr>



Roger et Josiane Kittler, horticulteurs à Sausheim, avec trois variétés de poinsettia, la fameuse rouge, mais aussi la jaune et la saumon.

Photo T. G.

Horticulture Une étiquette alsacienne pour l'étoile de Noël

Le poinsettia, ou étoile de Noël, produit dans la région s'appelle désormais « étoile d'Alsace ». 80000 pots sont mis en vente en cette fin d'année.

Cette plante porte désormais une étiquette « made in Elsass » et un surnom « étoile d'Alsace ». Un groupe d'une cinquantaine d'horticulteurs revendique cette origine régionale avec le logo de Flhoreal, Fleurs et plantes d'Alsace. La marque a été lancée il y a quelques semaines avec pour objectif de développer dans la région « une horticulture durable, compétitive et de qualité ».

« Traditionnellement, les gens achetaient le poinsettia avant Noël pour

embellir les maisons. C'est une plante qui est cultivée chez nous depuis une quarantaine d'années », note Christian Romain, président de Flhoreal, qui a présenté, hier à Cernay, le poinsettia produit en Alsace.

Certes, la plante est issue des régions tropicales, notamment du Mexique. C'est même une mauvaise herbe en Martinique et en Guadeloupe... Mais elle ne voyage pas bien, car trop fragile. Un froid vif lors d'un déplacement peut faire tomber le feuillage prématurément. Selon le président, « il était donc important de mettre la plante entre les mains de producteurs alsaciens rigoureux ». Un

groupe pilote s'est constitué autour des établissements horticoles Baldeck & Fils à Cernay, Kammerer à Geispolsheim, Eichinger à Hochstatt et Guyot à Bantzenheim. Leur objectif : mettre cette année sur le marché plus de 80 000 pots en vente essentiellement en Alsace, notamment chez les horticulteurs et pépiniéristes adhérents de Fleurs et plantes d'Alsace.

Savoir-faire local

Ces « étoiles d'Alsace » sont reconnaissables à leur étiquette qui comprend aussi des conseils d'entretien — lesquels, bien suivis, permettront de profiter d'une

plante qui fleurira plusieurs mois. Le logo veut garantir une production alsacienne, de manière à soutenir le savoir-faire (et donc l'emploi) local.

Un cahier des charges prévoit une culture longue de six mois, contre deux ou trois pour la plupart des produits importés. « Ce temps de culture est indispensable pour obtenir une belle plante qui tiendra toute la période des fêtes », précise la profession. La démarche intègre l'utilisation d'engrais naturels et l'emploi d'auxiliaires de culture ou petits insectes capables de débarrasser les plantes d'éventuels pucerons et parasites.

Denis Ritzenhaller

ALSACE

Club des Abonnés

avec vos points fidélité recevez des places pour le match

ASPTT - Nantes

au Palais des Sports de Mulhouse samedi 17 décembre à 20h



25

PLACES

valables pour 2 personnes

Contre 400 points de fidélité*
Téléphonez aujourd'hui entre 10h et 12h :

N°Cristal 09 69 32 80 31

APPEL NON SURTAXE



*1 entrée pour 2 personnes = 400 pts. Offre réservée aux 10 premiers abonnés appelant. Tout appel en dehors des horaires ne sera pas pris en compte